

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**

**SEANCE DU 3 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois février, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers      EN EXERCICE : 15  
   PRÉSENTS :    11  
   VOTANTS :    14

Date de convocation du conseil municipal : 27 janvier 2023

**PRÉSENTS** : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, SUCHET David.

**EXCUSES** : DEFRETIÈRE David procuration à DURIN Sylvain, DELRIEU Agnès procuration à CHARBONNIER Nadine, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

**ABSENTE** : CAZADE Anastasia

*Secrétaire de séance* : Florent NIGON

Délib n°1

**OBJET : SIEG OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Un devis a été obtenu auprès du syndicat d'électricité pour le remplacement des horloges existantes afin d'accélérer la démarche sur les systèmes de gestion du fonctionnement de l'éclairage public (soit pouvoir procéder aux commandes à distance).

Les villages concernés sont : Montignat – La barrique – Les Berthons – Les Chaumes – Les Moignons – Les Quatonnets – Les Tabourets – Chez Fayard – Le Bourg – Grand Champ – Camping – La Crèche – Favodon – La Cassière – Crozet

Le coût du remplacement est de 9 900 euros HT. Une prise en charge de 90 % est accordée par l'Etat via le dispositif France Relance.

Le Maire propose de valider le remplacement du matériel pour un montant total de 990 euros pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- VALIDE le remplacement des horloges citée ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à signer tout document ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
Sylvain DURIN





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

### SEANCE DU 3 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois février, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers      EN EXERCICE : 15  
   PRÉSENTS :    11  
   VOTANTS :    14

Date de convocation du conseil municipal : 27 janvier 2023

**PRÉSENTS** : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, SUCHET David.

**EXCUSES** : DEFRETIÈRE David procuration à DURIN Sylvain, DELRIEU Agnès procuration à CHARBONNIER Nadine, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

**ABSENTE** : CAZADE Anastasia

*Secrétaire de séance* : Florent NIGON

Délib n°3

### OBJET : PAIEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil pour payer deux factures en investissement avant le vote du budget 2023 :

- Facture N°02798952 de l'entreprise KOESIO pour l'achat d'un nouveau photocopieur pour un montant de 6 720 euros TTC
- Facture N° 2212CS3451 de Centre France Publicité pour la diffusion de l'appel d'offres du marché du foirail et de la cour d'école d'un montant de 499.08 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DONNE SON ACCORD pour le paiement de ces factures d'investissement avant le vote du budget 2023.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Sylvain DURIN



